

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (19) :

BEAL Michel, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, GONDA Frédéric, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, de LA CHAPELLE Grégory, MORISSET Kamila, BUREL Sylvia, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (6) :

André SAINT-MARCEL a donné pouvoir à Michel BEAL
Françoise JOSSERAND a donné pouvoir à Kamila MORISSET
Henriette EL HAGE a donné pouvoir à Rose-Marie SORCE
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Hervé BANCOD
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Elisabeth EMONET
Brice VANDEPITTE a donné pouvoir à Carole GARDET

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 06.10.2025
Et publication le : 08.10.2025
Le Maire,

ABSENTS EXCUSES (4) : Flavien LEGER, Vincent GASCA, Christophe BOUCHER, Laurent CHAUMARD

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2025

Date d'affichage : 22 septembre 2025

Chantal Charvin a été élue secrétaire de séance.

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL



Pause méridienne – Convention de prestation de services pour la mise en oeuvre d'activités périscolaires avec l'Espace d'Animation du Laudon - Année 2025-2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Education ;

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le projet de convention annexé à la présente ;

Considérant le Projet Educatif De Territoire (PEDT) et Plan mercredi 2022-2025 approuvé dans ses orientations par le Conseil Municipal, délibération N°2022.105 du 5 décembre 2022 ;

Considérant le Projet Educatif de Territoire (PEDT), prolongé par un avenant jusqu'au 31/12/2026.

Considérant que dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT), la Commune de Saint-Jorioz souhaite, en complément du personnel communal, faire appel à des intervenants extérieurs pour proposer aux élèves des écoles maternelle et élémentaire des animations récréatives durant la pause méridienne ;

Considérant que l'Association « Espace d'Animation du Laudon » peut proposer des animations ;

Considérant que les activités se dérouleront du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026 inclus durant les périodes scolaires uniquement à raison de deux heures par jour ;

Considérant que l'Association met à disposition de la commune 8 animateurs, 4 en maternelle et 4 en élémentaire, et un intervenant théâtre ;

Considérant que les prestations objet de ladite convention seront facturées comme suit :

- 18,50 € charges comprises de l'heure pour 8 animateurs ;
- 38,00 € de l'heure charges, comprises pour l'intervenant « théâtre » qui interviendra selon un cycle du 8 septembre 2025 au 19 décembre 2025 inclus et du 20 avril 2026 au 3 juillet 2026 inclus les lundis/mardis à l'école maternelle et les jeudis/vendredis à l'école élémentaire 2 heures par jour ;

Considérant que l'association assume la responsabilité des activités qu'elle assure dans le cadre de ladite convention et devra justifier d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.

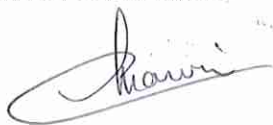
Il est alors proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les clauses de la convention annexée à la présente ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention avec L'ESPACE D'ANIMATION DU LAUDON ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ladite convention ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets primitifs 2025 et 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 29 septembre 2025

Le secrétaire de séance,
Chantal CHARVIN



Le Maire,
Michel BEAL

